

LA TAPISSERIE A ROME

AU XV^e SIÈCLE



'EST à peine si l'on sait par les récits de quelques chroniqueurs du xv^e ou du xvi^e siècle que les Romains de la Renaissance admiraient et recherchaient les brillants produits des Flandres connus sous le nom d'arazzi; ils paraissent s'être surtout plu à en parer la façade de leurs maisons aux occasions solennelles, telles que le couronnement d'un pape ou d'un empereur. Quant à l'importance des collections qu'ils en avaient réunies, quant au commerce qu'ils en faisaient, ce sont là autant de problèmes dont la solution n'a pas encore été tentée. A plus forte raison manque-t-on de détails sur les efforts auxquels on a pu se livrer dans la Ville Éternelle pour y attirer, à l'instar de Pérouse, de Siéne, de Florence, de Ferrare, des colonies de tapissiers flamands. Je dirai plus, on ne s'est jamais douté qu'à l'époque de la Renaissance des ateliers de haute lisse aient fonctionné sur les bords du Tibre. D'après l'auteur de l'ouvrage récent intitulé *Sulla manifattura degli arazzi* (Rome, 1874), l'introduction de cet art à Rome daterait tout simplement du règne de Clément XI (1702).

La réunion dans les Archives d'État, installées au couvent de Campo Marzo, d'une longue série de documents relatifs aux dépenses de la cour pontificale pendant le xv^e et le xvi^e siècle, m'a permis de recueillir sur cette question un certain nombre de données nouvelles dont je suis heureux d'offrir la primeur aux lecteurs de la *Gazette*, et qui serviront à éclaircir un des chapitres les plus obscurs de l'histoire des arts en Italie.

C'est à Nicolas V (1447-1455) que l'on doit, selon toute vraisemblance, la formation du premier noyau de l'admirable collection de tapisseries du Vatican, aujourd'hui composée, à ce que l'on affirme, de plus de cinq cents pièces. On lui doit aussi l'établissement du plus ancien atelier romain de haute lisse. Sous ce rapport, comme sous tant d'autres, il a été le grand initiateur et les plus illustres d'entre les papes du xvi^e et du xvii^e siècle n'ont pu que poursuivre la voie qu'il avait inaugurée.

Un paiement, effectué longtemps après sa mort, nous le montre s'adressant directement aux ateliers des Flandres pour leur demander les tentures destinées à enrichir le palais apostolique.

1459. 9 Janvier. Honorabili viro Angelo de la Casa pro se et aliis heredibus Antonii de la